



JEU CONCOURS DEF « 2 500 abonnés »

- FACEBOOK -

1. Organisateur et durée du jeu concours

Le District de l'Eure de Football (le DEF), dont le siège social est situé au 327, rue du Luxembourg – 27000 Évreux (*ci-après l'« Organisateur »*) souhaite organiser un jeu concours intitulé « Jeu concours 2 500 abonnés » dont le gagnant sera désigné dans les conditions définies ci-après. Ce jeu concours commencera le 23 décembre.

2. Conditions de participation au jeu concours

2.1. Le jeu concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 13 ans, licenciée ou non de la F.F.F.

2.2. La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement ») disponible sur le site internet du District de l'Eure de Football : <https://eure.fff.fr>

2.3. Le jeu concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraîne la nullité de la participation du Participant.

2.5. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le joueur s'engage à respecter le règlement intérieur du District, disponible sur le site du DEF à la rubrique suivante : DOCUMENTS => STATUTS ET REGLEMENTS => REGLEMENTS INTERIEURS => REGLEMENT INTERIEUR DU DEF ET DE SES COMMISSIONS.

DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL
AFFILIÉ À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
327 RUE DU LUXEMBOUG, 27000, ÉVREUX
02.32.28.84.63 / district@eure.fff.fr



3. Principe du jeu-concours et modalités de participation

Le jeu se déroule exclusivement sur la page Facebook du District de l'Eure de Football et sur la publication annonçant ledit jeu concours.

Pour valider sa participation, le Participant doit impérativement :

- Liker la publication du jeu concours.
- Identifier un ami en commentaire
- S'abonner à la page Facebook du District de l'Eure de Football.

4. Désignation des gagnants

Le vainqueur du jeu concours est le participant qui aura été tiré au sort par le District. Le tirage au sort sera effectué lorsque la page Facebook du District atteindra les 2 500 abonnés. Le vainqueur sera annoncé sur Facebook, sous la publication du concours ou en message privé.

5. Dotation

La dotation du jeu concours est la suivante : le survêtement complet de l'Équipe de France de Football.

6. Remise de la dotation

A l'issue du jeu concours et du tirage au sort, l'Organisateur s'engage à prendre contact avec le gagnant sur Facebook, via la messagerie privée. La dotation sera à venir chercher au siège du district ou, en cas d'impossibilité pour le gagnant de se rendre dans les locaux, elle sera envoyée au domicile du gagnant.

7. Gratuité de la participation

La participation se faisant sur « Facebook » sur une base de gratuité, elle ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseurs d'accès à internet est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage en général.

8. Utilisation des données personnelles du participant

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données), les Participants aux jeux-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles.

Les informations personnelles des Participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi des jeux-concours, et sont indispensables pour participer à ceux-ci.

9. Responsabilité

DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL
AFFILIÉ À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
327 RUE DU LUXEMBOURG, 27000, ÉVREUX
02.32.28.84.63 / district@eure.fff.fr



L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra non plus être tenu responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement de jeu concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Dans cette hypothèse, Il se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

10. Accessibilité du Règlement

Le Règlement peut être consulté librement sur le site internet du district de l'Eure de football à l'adresse : .

11. Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à la loi française et au règlement intérieur du District de l'Eure.

12. Cas non prévus

Les éventuels cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le bureau du Comité de Direction du DEF.

DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL
AFFILIÉ À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
327 RUE DU LUXEMBOURG, 27000, ÉVREUX
02.32.28.84.63 / district@eure.fff.fr

